



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Turin, Italie du 31 mars au 4 avril 2019

“Systèmes de dépôt en ligne”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Turin en Italie, du 31 mars au 4 avril 2019, a adopté la résolution suivante :

Notant que l’utilisation de systèmes de dépôt en ligne pour interagir avec les offices de propriété industrielle est la façon prédominante d’opérer pour les Conseils en Propriété Intellectuelle,

Demande instamment aux offices de propriété intellectuelle de s’assurer qu’en plus de systèmes de dépôt en ligne fiables, correctement testés et faisant l’objet d’un support adéquat, des procédés de dépôt alternatifs et de secours appropriés soient disponibles à tout moment,

Demande en outre instamment que les utilisateurs puissent bénéficier de mesures procédurales et juridiques de sauvegarde en cas de problèmes avec les systèmes de dépôt en ligne, de manière à pallier le non-respect d’un délai ou toute autre perte de droit, et

Encourage les offices de propriété intellectuelle à informer promptement et clairement les utilisateurs lorsque les systèmes de dépôt en ligne rencontrent des problèmes, et à garder trace de tels problèmes de façon accessible au public.